

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur DELFOSSE, Monsieur PENAUD, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUMONT, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur MASSET, Monsieur GILLET, Madame LEMAIRE, Madame MAILLE-BARBARE, Madame DELETRE, Monsieur PAYEN, Monsieur THUEUX, Monsieur WALIGORA, Madame LHOMME, Monsieur FAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur GORRIEZ donne pouvoir à Monsieur MASSET
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur GEST donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Madame POUPART donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE
Monsieur MAROTTE donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Madame LHOMME
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur THUEUX
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GILLET
Monsieur DEMARCY donne pouvoir à Madame DELETRE

20251013_DL_11

OBJET : Modification de l'intitulé du poste de Technicien pour mise en adéquation avec l'évolution des missions de l'agent

Date de convocation :
03 octobre 2025

Date de séance :
13 octobre 2025

Date d'affichage :
07 novembre 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 18

Membres votants : 30

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

Dans le cadre de l'organisation interne de l'établissement, les missions exercées par les agents peuvent évoluer afin de répondre aux besoins du service, aux transformations des politiques publiques, aux outils numériques et aux exigences réglementaires.

L'agent occupant le poste de Technicien, exerce des missions qui ont évolué de manière significative.

Ces évolutions rendent nécessaire une mise en cohérence de l'intitulé du poste avec la réalité des fonctions exercées, telle que décrite dans la fiche de poste mise à jour.

Il est donc proposé de modifier l'intitulé du poste de Technicien en Technicien réseaux dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'organigramme de l'établissement.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à l'organisation des services et à la gestion des emplois publics ;
- Vu la délibération n° 06 du 31 janvier 2019 créant le poste initialement intitulé Technicien ;
- Vu la fiche de poste mise à jour ;
- Vu l'avis favorable du comité social territorial du 09/09/2025

DECIDE

ARTICLE1 : Le poste actuellement intitulé Technicien, est renommé Technicien réseaux afin de refléter les missions effectivement exercées par l'agent.

ARTICLE 2 : La fiche de poste correspondante est modifiée en conséquence.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération et des formalités afférentes.